

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

18 Octobre 2019

**OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département.**

L'an deux mille dix-neuf et le Vendredi dix-huit Octobre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET,
Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA,
Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI,
Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ,
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
René RAIMONDI donne procuration à Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT ABSENTS :

Hélène GENTE-CEAGLIO,
Nicole JOULIA,
Jean-Marie VERANI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°1

Créations et transformations des emplois permanents à l'effectif théorique global du département.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les créations et transformations des emplois permanents à l'effectif théorique global du département.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°2

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°3

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°4

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°5

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur qualité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur qualité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°6

Caractéristiques et définitions de 2 emplois d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvu par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définitions de 2 emplois d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvu par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°7

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef du service achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef du service achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°8

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°9

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°10

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet fonctionnel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet fonctionnel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°11

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°12

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur externe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur externe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°13

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projets culturels) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projets culturels) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°14

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°15

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°16

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°17

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°18

Caractéristiques et définition d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin chef du bureau protection maternelle) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin chef du bureau protection maternelle) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°19

Caractéristiques et définition de 3 emplois d'attaché (inspecteur enfance famille) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de 3 emplois d'attaché (inspecteur enfance famille) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°20

Caractéristiques et définitions de l'emploi d'attaché (inspecteur tarification) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définitions de l'emploi d'attaché (inspecteur tarification) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°21

Caractéristiques et définitions de 2 emplois d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définitions de 2 emplois d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°22

Caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller supérieur socio-éducatif (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller supérieur socio-éducatif (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°23

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°24

Caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller socio-éducatif (adjoint social prévention sociale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller socio-éducatif (adjoint social prévention sociale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°25

Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°26

Caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller supérieur socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller supérieur socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°27

Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°28

Caractéristiques et définition de 8 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe et 6 emplois d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de 8 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe et 6 emplois d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°29

Caractéristiques et définition d'un assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°30

Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°31

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (directeur de MDS) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (directeur de MDS) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°32

Caractéristiques et définition de 3 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de 3 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°33

Caractéristiques et définition d'un emploi de médecin hors classe (médecin référent PM santé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de médecin hors classe (médecin référent PM santé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°34

Caractéristiques et définition d'un emploi de médecin hors classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de médecin hors classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°35

Caractéristiques et définitions d'un emploi de médecin hors classe, d'un emploi de médecin de 1^{ère} classe et d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définitions d'un emploi de médecin hors classe, d'un emploi de médecin de 1^{ère} classe et d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°36

Caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale et d'un emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale et d'un emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°37

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°38

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (ingénieur bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (ingénieur bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°39

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°40

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°41

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chargé d'opération infrastructures) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chargé d'opération infrastructures) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°42

Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de service) en un emploi d'ingénieur (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de service) en un emploi d'ingénieur (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°43

Transformation d'un emploi d'attaché (adjoint au chef de service finances comptabilité créé par délibération n° 2ar du 27 juin 2019) en un emploi d'attaché (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché (adjoint au chef de service finances comptabilité créé par délibération n° 2ar du 27 juin 2019) en un emploi d'attaché (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°44

Transformation de 3 emplois de rédacteur et 3 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe en 6 emplois d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation de 3 emplois de rédacteur et 3 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe en 6 emplois d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°45

Transformation d'un emploi d'adjoint administratif en 1 emploi d'attaché (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'adjoint administratif en 1 emploi d'attaché (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°46

Transformation d'un emploi d'attaché (directeur adjoint créé par délibération n° 2n du 27 juin 2019) en un emploi d'attaché (contrôleur de gestion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché (directeur adjoint créé par délibération n° 2n du 27 juin 2019) en un emploi d'attaché (contrôleur de gestion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°47

Transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social créé par délibération n° 2aa du 27 juin 2019) en un emploi d'assistant socio-éducatif (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social créé par délibération n° 2aa du 27 juin 2019) en un emploi d'assistant socio-éducatif (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°48

Transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social créé par délibération n° 2t du 27 juin 2019) en un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social créé par délibération n° 2t du 27 juin 2019) en un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°49

Transformation d'un emploi d'ingénieur (conseiller technique créé par délibération n° 2ap du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur (conseiller technique créé par délibération n° 2ap du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°50

Transformation d'un emploi d'ingénieur (architecte chargé d'études créé par délibération n° 9p du 29 juin 2018) en un emploi d'ingénieur (architecte) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur (architecte chargé d'études créé par délibération n° 9p du 29 juin 2018) en un emploi d'ingénieur (architecte) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°51

Transformation d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un emploi d'ingénieur (ingénieur énergétique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un emploi d'ingénieur (ingénieur énergétique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°52

Transformation d'un emploi d'attaché (cadre administratif créé par délibération n° 42i du 31 mars 2017) en un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché (cadre administratif créé par délibération n° 42i du 31 mars 2017) en un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°53

Modification d'un emploi d'attaché (cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°9ai du 29 juin 2018 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'attaché (cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°9ai du 29 juin 2018 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°54

Modification d'un emploi d'attaché (chef de service technique sûreté sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8r du 25 octobre 2013 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'attaché (chef de service technique sûreté sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8r du 25 octobre 2013 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°55

Modification d'un emploi d'attaché (adjoint au chef de service technique, sûreté, sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°8s du 25 octobre 2013 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'attaché (adjoint au chef de service technique, sûreté, sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°8s du 25 octobre 2013 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°56

Modification d'un emploi d'ingénieur territorial (pilote exploitation réseaux et télécoms) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°2s du 5 avril 2019 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur territorial (pilote exploitation réseaux et télécoms) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°2s du 5 avril 2019 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°57

Modification d'un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 2v du 5 avril 2019 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 2v du 5 avril 2019 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°58

Modification d'un emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°4j 30 mars 2018 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°4j 30 mars 2018 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°59

Modification d'un emploi de sage-femme de classe normale (sage-femme) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7d du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi de sage-femme de classe normale (sage-femme) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7d du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°60

Modification d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5s du 21 octobre 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5s du 21 octobre 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°61

Modification d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7e du 30 octobre 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7e du 30 octobre 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°62

116 vacations mensuelles au taux horaire de 19,32 €brut pour assurer les vacations à la salle de sport.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, 116 vacations mensuelles au taux horaire 19,32 €brut pour assurer les vacations à la salle de sport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°63

Elargissement de l'application des taux horaires des médecins vacataires DPMIS/DITAS (délibération n° 43z du 15 décembre 2017) à tous les médecins vacataires de la collectivité :

Médecin généraliste	30 €bruts
Médecin généraliste + attestation spécialiste	35 €bruts
Médecin spécialiste	35 €bruts

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, l'élargissement de l'application des taux horaires des médecins vacataires DPMIS/DITAS (délibération n° 43z du 15 décembre 2017) à tous les médecins vacataires de la collectivité

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°64

Recours à un agent contractuel pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité), en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie C - adjoint technique (rémunération correspondant au 1er échelon + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, le recours à un agent contractuel pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité), en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°65

Caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°66

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe à 50 % ETP (médecin généraliste nutritionniste thérapies adolescents) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 par transformation des vacances correspondantes.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe à 50 % ETP (médecin généraliste nutritionniste thérapies adolescents) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 par transformation des vacances correspondantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°67

Laboratoire départemental d'analyses - transformations d'emplois

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les transformations d'emplois permanents à l'effectif théorique global du département pour le laboratoire départemental d'analyses

→ 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

→ 1 emploi de cadre de santé de 2ème classe transformé en 1 emploi de technicien territorial

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°68

Laboratoire départemental d'analyses : recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité), en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 7 emplois d'agent contractuel de catégorie C - adjoint technique (rémunération correspondant au 1er échelon + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, le recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité), en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour le laboratoire départemental d'analyses

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°69

Laboratoire départemental d'analyses : création de vacations de biologiste, vétérinaire, pharmacien à raison de 600 h de vacations (35 €bruts)

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création de vacations de biologiste, vétérinaire, pharmacien à raison de 600 h de vacations (35 €bruts)

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°70

Création d'un emploi de doctorant contractuel pour une durée de 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création d'un emploi de doctorant contractuel pour une durée de 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE et d'autoriser la signature par Madame la Présidente, de la convention CIFRE.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 Octobre 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°71

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la direction des ressources humaines met en œuvre des dispositifs d'accompagnement à destination des personnels travailleurs handicapés de la collectivité qui ont vocation à leur octroyer, si besoin, des aides techniques et humaines sur leur poste de travail et dans leur vie personnelle sur prescription du médecin de prévention.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à destination des personnels travailleurs handicapés de la collectivité

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**